



# Communiqué de Presse

A Rennes, le 3 octobre 2018

## Frais de scolarité en kinésithérapie : Fin de la précarité, début de l'équité ?

Depuis la loi de décentralisation de 2004, les régions ont pour compétence et responsabilité le financement des formations sanitaires et sociales, dont la kinésithérapie. En fonction des volontés politiques des régions, **les étudiant-e-s en kinésithérapie doivent déboursier entre 170 et 9.200 euros de frais de scolarité par an**. Ainsi, près de la moitié des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) coûtent plus de 4.000 euros par an, qu'ils soient publics ou privés.

Afin de s'acquitter de ces frais exorbitants, des étudiant-e-s contractent **des prêts pouvant s'élever jusqu'à 50.000 euros**. Ces emprunts bancaires engendrent la désertification du milieu salarial par les jeunes diplômé-e-s qui souhaitent rembourser leur endettement par l'exercice libéral, plus lucratif. D'autres sont contraint-e-s d'effectuer un travail en parallèle de leurs études, ce qui a un réel impact négatif sur leur formation. Certain-e-s étudiant-e-s signent même des contrats qui les obligent à travailler pendant des années dans un unique établissement, les enchaînant parfois avant même leur entrée en institut de formation.

**Ces derniers jours, la FNEK a pu rencontrer nombre d'acteur-ric-e-s public-que-s afin d'échanger sur les frais de scolarité en IFMK**. Des pistes de travail ont récemment été trouvées avec le Ministère des Solidarités et de la Santé. Lors du Congrès des Régions qui s'est tenu à Marseille le 27 septembre dernier, des discussions encourageantes ont eu lieu avec plusieurs président-e-s et élu-e-s de régions. Madame la Ministre Frédérique Vidal a par ailleurs annoncé, durant le congrès de la FAGE à Nice, que la problématique des frais de scolarité en IFMK était étudiée de près au ministère.

En Centre-Val-de-Loire, les frais de scolarité sont intégralement pris en charge par le Conseil Régional, ne laissant aux étudiant-e-s que la charge des frais d'inscription universitaires et permettant aux jeunes diplômé-e-s le libre choix entre salariat et libéral. En Région Grand-Est où les 3 IFMK sont financés, ce sont 8 étudiant-e-s sur 10 qui restent travailler dans la région. **Le financement de leur formation est un investissement qui porte ses fruits pour la démographie professionnelle et la santé régionale**.

Cependant, **si des pistes de travail ont été évoquées, il est maintenant temps de les concrétiser et d'agir**. La FNEK appelle à ce que les régions ne finançant pas les IFMK sous leur tutelle prennent leurs responsabilités. L'annonce de Monsieur le Premier Ministre Edouard Philippe quant à **l'augmentation de 1,5 milliard d'euros du budget de formation alloué aux régions doit servir à soutenir les futurs professionnel-le-s de santé**, quelle que soit leur formation. Ce budget devra être fléché de façon directe et limpide vers les instituts de formations paramédicaux.

**Le financement de notre formation est aujourd'hui une question de justice sociale, d'égalité et d'équité.**

Avec le soutien de :



Ordre des  
masseurs-kinésithérapeutes

Contacts Presse :

**FFMKR**



**Morgan BRISOU**, Attaché de Presse, 07.67.47.00.25, [presse@fnek.fr](mailto:presse@fnek.fr)